



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Cinquante-deuxième session**

Bonn, 4-12 octobre 2020

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives aux pays les moins avancés**

**Trente-septième réunion du Groupe d'experts des pays  
les moins avancés**

**Rapport du secrétariat**

*Résumé*

La 37<sup>e</sup> réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés s'est tenue à Antananarivo (Madagascar) du 6 au 8 février 2020. À cette réunion, le Groupe d'experts a élaboré son programme de travail pour 2020. Dans le cadre de la réunion, des débats ont eu lieu avec des représentants du Fonds vert pour le climat, des organisations compétentes et des centres et réseaux régionaux sur la collaboration engagée pour aider les pays les moins avancés dans le domaine de l'adaptation et la suite donnée au programme de travail en faveur des pays les moins avancés. La réunion a aussi été l'occasion d'un dialogue avec des représentants du Gouvernement malgache et d'autres pays dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts.



## Table des matières

	<i>Page</i>
Liste des acronymes .....	3
I. Mandat .....	4
II. Résumé de la trente-septième réunion du Groupe d’experts des pays les moins avancés .....	4
A. Délibérations.....	4
B. Situation du processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d’adaptation.....	5
C. État d’avancement des projets d’adaptation dans les programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d’un appui au titre du Fonds pour les pays les moins avancés .....	7
III. Progrès dans l’application du programme de travail glissant pour 2019-2020 .....	10
IV. Élaboration du programme de travail pour 2020.....	11
A. Délibérations.....	11
B. Appui et conseils techniques pour le processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d’adaptation .....	12
C. Expos PNA .....	14
D. Questions relatives à l’accès au Fonds vert pour le climat .....	14
E. Exécution des plans nationaux d’adaptation.....	15
F. Lacunes et besoins relatifs au processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d’adaptation.....	16
G. Donner suite au mandat de l’Organe subsidiaire de mise en œuvre concernant l’amélioration de l’accessibilité et de la transparence des réunions du Groupe d’experts des pays les moins avancés et de l’information sur ses activités.....	16
H. Donner suite aux mandats formulés dans la décision 11/CMA.1 .....	17
I. Réunion de bilan sur les travaux du Groupe d’experts des pays les moins avancés.....	18
J. Collaboration avec d’autres organes au titre de la Convention et de l’Accord de Paris .....	18
K. Autres domaines de collaboration possibles .....	19
L. Dialogue avec les organisations compétentes.....	19
V. Résumé des activités inscrites au programme de travail du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2020.....	21
<b>Annexes</b>	
I. Liste des membres du Groupe d’experts des pays les moins avancés au 6 février 2020.....	22
II. Besoins relatifs au processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d’adaptation .....	23
III. Programme de travail du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2020 .....	27
IV. Programme de travail du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2020 : exécution des activités prescrites par la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l’Accord de Paris et l’Organe subsidiaire de mise en œuvre .....	31
V. Programme de travail du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2020 : collaboration avec d’autres organes et programmes au titre de la Convention et de l’Accord de Paris et dialogue avec les organisations et les centres et réseaux .....	33

## Liste des acronymes

CDN	Contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FVC	Fonds vert pour le climat
GCE	Groupe consultatif d'experts
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
NAP-GSP	Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation
ODD	Objectif de développement durable
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PANA	Programme d'action national aux fins de l'adaptation
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

## I. Mandat

1. À sa vingt et unième session, la COP a prorogé le mandat<sup>1</sup> en vigueur du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA) pour la période allant de 2016 à 2020, et a chargé celui-ci de mener un certain nombre d'activités supplémentaires<sup>2</sup>.
2. En outre, à sa première session, la CMA a chargé le Groupe d'experts des PMA de mener des activités visant à faciliter l'application de l'Accord de Paris<sup>3</sup>. À sa vingt-quatrième session, la COP a également chargé le Groupe d'experts de continuer d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA<sup>4</sup>.
3. De plus, à sa vingt-deuxième session, la Conférence des Parties a demandé à tous les organes créés au titre de la Convention d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès accomplis pour intégrer une perspective de genre dans leurs processus<sup>5</sup>.
4. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe d'experts est chargé d'élaborer un programme de travail glissant sur deux ans, pour examen à la première session annuelle du SBI, et de rendre compte de ses travaux à chacune des sessions du SBI<sup>6</sup>.

## II. Résumé de la trente-septième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

### A. Délibérations

5. La 37<sup>e</sup> réunion du Groupe d'experts des PMA s'est tenue à Antananarivo (Madagascar) du 6 au 8 février 2020. La réunion a été directement suivie de la réunion de bilan sur les travaux du Groupe d'experts des PMA, du 10 au 12 février 2020, et d'une réunion du Groupe d'experts avec des représentants du Burundi, des Comores, de Djibouti, de Madagascar, de la République centrafricaine, du Tchad et de Sao Tomé-et-Principe dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts.
6. Le Groupe d'experts des PMA a invité le FVC, le FEM et ses agents d'exécution, et d'autres organisations compétentes à participer à la réunion pour débattre de l'appui fourni aux PMA. Des représentants de Conservation International, de la FAO, du FVC, de la GIZ, du FENU, du PNUD, de l'UNDRR, du PNUE, de l'OMS et de l'OMM ont pris part à la réunion.
7. À la réunion, le Groupe d'experts des PMA a examiné son programme de travail pour 2020 ; les PNA ouverts ; les stratégies et les modalités concernant la réunion de bilan du Groupe d'experts des PMA, l'Expo PNA 2020 et la formation en faveur des PMA au titre de l'Accord de Paris ; les questions relatives à l'accès au FVC ; la mise en œuvre des PNA ; des travaux du groupe de travail technique sur les PNA ; le traitement des lacunes et des besoins liés aux PNA ; des notes d'orientation sur le Cadre intégré pour les PNA et les ODD ; les liens entre les PNA et les ODD, et les stratégies régionales de planification et de mise en œuvre de l'adaptation ; la suite à donner au mandat issu de la cinquante et unième session du SBI<sup>7</sup> visant à examiner les moyens d'accroître l'accessibilité et la transparence des réunions du Groupe d'experts et de l'information sur ses activités ; l'exécution des activités prescrites par la CMA à sa première session ; et la collaboration du Groupe d'experts des PMA avec d'autres organes constitués, organisations et centres et réseaux

<sup>1</sup> Décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18 et 3/CP.20.

<sup>2</sup> Décision 19/CP.21, par. 1 à 3.

<sup>3</sup> Décision 11/CMA.1, par. 5, 13, 35 et 36.

<sup>4</sup> Décision 16/CP.24, par. 5 et 6.

<sup>5</sup> Décision 21/CP.22, par. 14.

<sup>6</sup> Décision 6/CP.16, par. 3.

<sup>7</sup> FCCC/SBI/2019/20, par. 50.

régionaux. Le Groupe d'experts a aussi débattu des questions relatives à l'intégration d'une perspective de genre dans ses travaux en application du paragraphe 14 de la décision 21/CP.22. On trouvera des renseignements détaillés sur ces questions aux chapitres III et IV ci-dessous.

8. Le Groupe d'experts a réélu les membres ci-après :
  - a) Hana Hamadalla Mohamed (Soudan), Présidente ;
  - b) Kenel Delusca (Haïti), Vice-Président;
  - c) Benon Yassin (Malawi), Rapporteur anglophone ;
  - d) Mery Yaou (Togo), Rapporteuse francophone ;
  - e) Adao Soares Barbosa (Timor-Leste), Rapporteur lusophone.
9. Le Groupe d'experts a noté que les membres ci-après le représentent dans le cadre de ses activités actuelles de collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention :
  - a) Nikki Lulham (Canada) et Hana Hamadalla Mohamed (Soudan), au sein de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des PNA ;
  - b) Sonam Lhaden Khandu (Bhoutan) et Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie), dans le cadre des travaux du Comité de l'adaptation relatifs au processus d'examen technique des mesures d'adaptation ;
  - c) Idrissa Semde (Burkina Faso) et Adao Soares Barbosa (Timor-Leste), au sein de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ;
  - d) Erwin Künzi (Autriche) et Ram Prasad Lamsal (Népal), dans le cadre de la collaboration avec le CET ;
  - e) Kenel Delusca (Haïti) et Michelle Winthrop (Irlande), dans le cadre des travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités et du GCE ;
  - f) Benon Yassin (Malawi) et Mery Yaou (Togo), dans le cadre des travaux du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (programme de travail de Nairobi).
10. La liste des membres du Groupe d'experts des PMA au 6 février 2020 figure à l'annexe I.

## **B. Situation du processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation**

### **1. Progrès accomplis par les pays en développement dans le processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation**

11. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des progrès que les pays en développement continuent d'accomplir au titre des différents éléments du processus visant à formuler et réaliser des PNA. Il a noté qu'au 18 mars 2020, 18 pays en développement (dont 5 PMA)<sup>8</sup> avaient achevé leur PNA<sup>9</sup> et l'avaient transmis sur la plateforme NAP Central<sup>10</sup>. Il a aussi noté que plusieurs pays avaient aussi élaboré et communiqué des stratégies sectorielles et thématiques et autres produits pertinents<sup>11</sup>.

<sup>8</sup> Brésil (2016), Burkina Faso (2015), Cameroun (2015), Chili (2017), Colombie (2018), État de Palestine (2016), Éthiopie (2019), Fidji (2018), Grenade (2019), Guatemala (2019), Kenya (2017), Kiribati (2020), Sainte-Lucie (2018), Saint-Vincent-et-les Grenadines (2019), Sri Lanka (2016), Soudan (2016), Togo (2018) et Uruguay (2019).

<sup>9</sup> Comme suite au paragraphe 9 de la décision 3/CP.20 et aux décisions ultérieures.

<sup>10</sup> <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

<sup>11</sup> [https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/NAP\\_output.aspx](https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/NAP_output.aspx).

## 2. Progrès accomplis par les pays en développement dans l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans leurs plans nationaux d'adaptation

12. Le Groupe d'experts a noté que les cinq PMA qui avaient soumis leur PNA au 18 mars 2020<sup>12</sup> avaient aussi élaboré et soumis 11 propositions au total en vue d'accéder au financement du FVC pour réaliser les activités prioritaires prévues dans leur PNA. Ces propositions concernent le financement visant à remédier aux risques climatiques dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de la santé et des ressources en eau. Les propositions du Burkina Faso<sup>13</sup>, de l'Éthiopie<sup>14</sup> et de Kiribati<sup>15</sup> ont été approuvées par le FVC aux fins de mise en œuvre. On trouvera des renseignements supplémentaires sur l'ensemble de ces propositions et leur état au tableau 2.

## 3. Progrès en ce qui concerne l'appui fourni

13. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des renseignements communiqués par les organisations qui viennent en aide aux PMA sur l'appui fourni entre septembre 2019 et février 2020 au titre du processus visant à formuler et réaliser des PNA, qui sont résumés aux paragraphes 14 à 17 ci-dessous.

14. Concernant l'appui financier relatif à la formulation des PNA, le tableau 1 ci-après résume les propositions de projets soumises par les pays en développement en vue d'obtenir un financement du FVC au titre de la modalité d'appui relative à la formulation des PNA (qui relève de son programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires), qui peut allouer jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis par pays<sup>16</sup>, et du Fonds pour les PMA.

Tableau 1

### État des propositions de projet visant à obtenir un financement du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour les PMA pour formuler un PNA, au 13 mars 2019

Source de financement	Région	Nombre de propositions soumises	Nombre de propositions approuvées ou en voie d'approbation	Nombre de propositions pour lesquelles des fonds ont été décaissés
FVC	Afrique	39 (27)	24 (17)	14 (7)
	Asie et Pacifique	17 (4)	10 (4)	5 (3)
	Europe orientale et Asie centrale	12	9	3
	Amérique latine et Caraïbes	16 (1)	13 (1)	11 (1)
	<b>Total</b>		<b>84 (32)</b>	<b>56 (22)</b>
Fonds pour les PMA	Afrique	7	7	4
	Asie et Pacifique	2	2	–
	Amérique latine et Caraïbes	0	0	–
	<b>Total</b>		<b>9</b>	<b>9</b>

*Note* : D'après les chiffres communiqués par les secrétariats du FVC et du FEM au Groupe d'experts à sa 37<sup>e</sup> réunion et immédiatement après celle-ci. Pour le FVC, le premier chiffre concerne l'ensemble des pays en développement, le chiffre relatif aux PMA étant indiqué entre parenthèses. Les fonds n'ont pas été décaissés pour tous les projets approuvés. On trouvera un tableau détaillé assorti d'une liste des pays à l'adresse [https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/accessing\\_funding\\_for\\_NAPs.aspx](https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/accessing_funding_for_NAPs.aspx).

<sup>12</sup> Burkina Faso, Éthiopie, Kiribati, Soudan et Togo.

<sup>13</sup> Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/document/africa-hydromet-program-strengthening-climate-resilience-sub-saharan-africa-burkina-faso>.

<sup>14</sup> Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/document/responding-increasing-risk-drought-building-gender-responsive-resilience-most-vulnerable>.

<sup>15</sup> Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/document/south-tarawa-water-supply-project>.

<sup>16</sup> Voir le paragraphe e) de la décision B.13/09 du Conseil du FVC, disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/boardroom/decisions>.

15. Concernant l'appui financier à la réalisation des PNA, on trouvera au tableau 2 une liste des propositions de projets soumises au FVC par les cinq PMA mentionnés au paragraphe 12 ci-dessus qui ont trait à l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans leurs PNA.

16. En ce qui concerne l'appui technique, on trouvera au tableau 3 un récapitulatif de l'appui fourni aux PMA pour les activités relatives au processus visant à formuler et réaliser des PNA pendant la période allant d'octobre 2019 à février 2020. Les chapitres III et IV ci-après contiennent des informations détaillées sur l'appui fourni par le Groupe d'experts.

17. Plusieurs organisations ont continué d'élaborer des suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA (voir par. 32 et 33 ci-après).

### **C. État d'avancement des projets d'adaptation dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d'un appui au titre du Fonds pour les pays les moins avancés**

18. Le Groupe d'experts a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat du FEM concernant l'approbation de neuf projets dont le financement représente un montant total de 59,95 millions de dollars des États-Unis<sup>17</sup>. Les projets en question relèvent des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ou y sont conformes. Ils portent sur les risques climatiques dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture, des ressources en eau, des écosystèmes terrestres, des zones côtières et des moyens de subsistance au niveau local.

19. Le FEM a lancé le premier appel de propositions au titre de son programme Challenge relatif à l'innovation pour l'adaptation en 2019. Le premier cycle du programme est financé à hauteur de 5 millions de dollars par le Fonds pour les PMA et de 5 millions de dollars par le Fonds spécial pour les changements climatiques. Neuf projets<sup>18</sup> issus du premier appel de propositions ont été retenus pour l'admissibilité au financement. Tous les projets ont un caractère régional ou mondial et devraient bénéficier aux PMA concernés.

<sup>17</sup> Les pays dans lesquels ces projets sont prévus sont la Guinée, le Malawi, le Mali, le Myanmar, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Soudan et Vanuatu.

<sup>18</sup> Voir le document du FEM paru sous la cote GEF/LDCF.SCCF.27/Inf.04, par. 15 à 23.

Tableau 2

**État des propositions de projets candidates à l'accès au financement du Fonds vert pour le climat pour l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans les plans nationaux d'adaptation au 6 février 2020**

<i>Pays</i>	<i>Titre</i>	<i>Partenaire d'exécution</i>	<i>Coût (en millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Date de communication de l'étude de principe</i>	<i>Date d'approbation ou état de la proposition</i>
Burkina Faso	Programme Hydromet en Afrique : Renforcer la résilience climatique en Afrique subsaharienne : projet de pays du Burkina Faso	Banque internationale pour la reconstruction et le développement ; Banque mondiale	22,5	19 janvier 2017	27 mars 2018
	Promouvoir l'irrigation moderne pour améliorer la résilience des populations vulnérables au Burkina Faso	Banque ouest-africaine de développement	8,4	26 février 2018	Étude de principe
	Programme régional : Relier les connaissances climatiques à l'action pour la résilience au Sahel	OMM	46,5	5 décembre 2016	Étude de principe
	Programme pour le développement intégré et l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Niger	Banque africaine de développement	57,8	25 juin 2018	28 novembre 2018
Éthiopie	Répondre à l'augmentation du risque de sécheresse : Renforcer la résilience des populations les plus vulnérables compte tenu du rôle des femmes	Ministère des finances et de la coopération économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie	26,8	–	6 novembre 2017
Kiribati	Projet d'approvisionnement en eau de Tarawa-Sud	Banque asiatique de développement	28,63	26 février 2018	22 décembre 2018
Soudan	Systèmes d'alerte rapide à impact fondés sur les prévisions	PNUE	10	25 novembre 2018	Étude de principe
	Renforcer la capacité des services de santé primaire ruraux de répondre aux effets préjudiciables des changements climatiques sur la santé	PNUD	25,7	30 avril 2018	Étude de principe
	Renforcer la résilience face aux changements climatiques au sein des systèmes agricoles et pastoraux traditionnels pluviaux du Soudan	PNUD	40	18 avril 2016	Étude de principe
Togo	Projet d'investissement dans la résilience des zones côtières ouest-africaines en vue de l'adaptation aux changements climatiques	Banque mondiale	55,4	18 juillet 2018	Étude de principe
	Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables aux effets des changements climatiques dans le bassin du Mono au Togo	PNUD	16	27 juillet 2019	Étude de principe

Tableau 3  
**Aide technique apportée aux pays les moins avancés par les organisations compétentes et les centres et réseaux régionaux d'octobre 2019 à février 2020 pour le processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation**

<i>Modalité</i>	<i>Renseignements sur l'aide/les activités</i>	<i>Pays soutenus</i>	<i>Prestataire(s)</i>
Accès au financement	Élaboration de propositions pour l'accès au financement du FVC et du Fonds pour les PMA	Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burundi, Djibouti, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Libéria, Madagascar, Mozambique, Niger, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie et Tchad	PNUD
Assistance technique	Formulation de PNA	Afghanistan, Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Gambie, Haïti, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste et Yémen	GIZ, NAP-GSP, OMS
	Réalisation d'évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation sanitaires, élaboration des composantes santé des PNA et de profils d'adaptation sanitaire de pays	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Éthiopie, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Myanmar, Népal, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Timor-Leste, Tuvalu et Vanuatu	OMS
	Intégration de l'agriculture dans les PNA	Gambie, Népal, Ouganda et Zambie	Intégration de l'agriculture dans le programme relatif aux plans nationaux d'adaptation
	Aide technique générale relative aux PNA actuelle	Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie	Réseau mondial pour les PNA, NAP-GSP
Outils d'orientation et autres ressources	Ensemble d'outils pour l'intégration des femmes dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA	Ensemble des PMA	Groupe d'experts des PMA, Comité de l'adaptation, Réseau mondial pour les PNA
	Méthodologie pour des évaluations des risques tenant compte de la dimension sous-nationale	Ensemble des PMA	FENU

*Note* : D'après les renseignements communiqués au Groupe d'experts avant sa trente-septième session et pendant celle-ci par les organisations venant en aide aux PMA. Il est rendu compte de l'aide technique apportée par le Groupe d'experts aux chapitres III et IV du présent document.

### III. Progrès dans l'application du programme de travail glissant pour 2019-2020

20. Le Groupe d'experts a pris note des activités ci-après de son programme de travail glissant pour 2019-2020 qui avaient été menées à bien ou achevées à l'appui du processus visant à formuler ou réaliser des PNA et dans d'autres domaines :

a) Succès de l'organisation de l'Expo PNA du 4 au 6 avril 2019 à Songdo (République de Corée)<sup>19</sup>, qui a réuni 560 participants, dont 45 % de femmes et 55 % d'hommes ;

b) Élaboration d'une boîte à outils sur l'intégration des femmes dans les PNA avec le Réseau mondial pour les PNA et le Comité de l'adaptation<sup>20</sup>. La boîte à outils a été lancée en décembre 2019, et plusieurs réunions de formation à l'utilisation de la boîte à outils seront organisées à l'Expo PNA 2020 ;

c) Lancement de l'initiative sur les PNA ouverts qui prévoit des activités à l'appui de 18 PMA qui débutent dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA<sup>21</sup>, dont un atelier qui a eu lieu en septembre 2019 avec des représentants de 18 PMA, la compilation de données et de renseignements afin d'aider les PMA à progresser dans la formulation de leur PNA, et des entretiens techniques individuels avec des représentants des PMA francophones participant à la vingt-quatrième session de la COP et à la 37<sup>e</sup> réunion du Groupe d'experts<sup>22</sup>. À l'occasion de ces entretiens, les pays concernés ont présenté leurs principaux progrès dans la formulation de PNA, en indiquant que des ressources financières et une assistance technique supplémentaires étaient nécessaires pour progresser dans la collecte de renseignements, mener les consultations nécessaires et élaborer leurs plans ;

d) Participation du groupe de travail technique sur les PNA à l'organisation de l'Expo PNA 2019, aux activités d'appui de l'initiative sur les PNA ouverts mentionnées au paragraphe 20 c) ci-dessus, à l'élaboration de suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA, au développement de la plateforme NAP Central et à la coordination des orientations et de l'appui techniques concernant les PNA. Le groupe de travail technique sur les PNA a tenu des réunions à la quarante-neuvième session des organes subsidiaires et à la vingt-cinquième session de la COP pour faire avancer les activités ;

e) Compilation initiale des lacunes et des besoins liés au processus visant à formuler et réaliser des PNA, et des activités en cours du Groupe d'experts, du Comité de l'adaptation et des organisations compétentes visant à répondre à ces lacunes et ces besoins, comme suite au paragraphe 17 de la décision 8/CP.24<sup>23</sup> ;

f) Examen des moyens d'assistance à la réalisation des PNA comme suite à une demande formulée par le SBI à sa quarante-septième session<sup>24</sup> ;

g) Participation du FVC, du FEM, des organisations, et des centres et réseaux régionaux concernés à l'Expo PNA 2019, aux réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés et à d'autres manifestations ;

<sup>19</sup> Voir <http://napexpo.org/2019>.

<sup>20</sup> Disponible à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Supplements/NAPGenderToolkit2019.pdf>.

<sup>21</sup> Les pays associés à cette initiative sont l'Afghanistan, le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Érythrée, la Gambie, Haïti, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan du Sud, le Tchad, le Timor-Leste et le Yémen.

<sup>22</sup> Burundi, Comores, Djibouti, Haïti, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Madagascar a aussi pris part aux entretiens en qualité de pays hôte de la 37<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail d'experts.

<sup>23</sup> Document FCCC/SBI/2019/16, annexe I.

<sup>24</sup> Voir document FCCC/SBI/2019/16, par. 37 à 40.

h) Suivi permanent de l'état d'avancement des PNA, y compris la publication annuelle sur l'état d'avancement des PNA, et les renseignements actualisés communiqués par ailleurs par le Groupe d'experts dans les rapports sur les travaux de sa 35<sup>e</sup> et de sa 36<sup>e</sup> réunions ;

i) Collaboration avec le Comité de l'adaptation pour exécuter les activités prescrites par la COP à sa vingt-quatrième session et la CMA à sa première session, répondre aux lacunes et aux besoins liés aux PNA, examiner la question du rôle des femmes dans les PNA et organiser des manifestations connexes ; élaboration du plan de travail de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ; et collaboration avec le Programme de travail de Nairobi pour organiser des manifestations centrées sur les groupes, les populations et les écosystèmes vulnérables durant les Expos PNA<sup>25</sup>.

21. Le Groupe d'experts a noté que certains PMA restaient en retard dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA et dans la réalisation des PNA. Il a décidé de continuer d'accroître son soutien en renforçant les activités susceptibles d'aider les PMA qui ont plus de mal à progresser et de faciliter la réalisation des PNA.

## IV. Élaboration du programme de travail pour 2020

### A. Aide directe aux pays

#### 1. PNA ouverts

22. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis dans l'aide apportée au titre de l'initiative sur les PNA ouverts aux PMA qui débutent dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA (voir par. 20 c) ci-dessus).

23. Le Groupe d'experts a pris note également de ce que des débats doivent avoir lieu avec les PMA qui débutent dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA à la cinquante-deuxième session des organes subsidiaires, et à l'atelier de formation sur l'Accord de Paris à l'intention des PMA, mentionné aux paragraphes 25 et 26 ci-dessous, devant recenser et examiner les progrès accomplis, déterminer les obstacles et les besoins, et étudier les moyens de remédier à ces obstacles, selon qu'il conviendra.

24. Le Groupe d'experts a décidé de poursuivre les activités visant à aider ces pays à produire leur PNA d'ici à fin 2020 comme il est prévu, dans la mesure où l'on dispose de données et de renseignements suffisants grâce aux travaux menés par les pays et aux organisations participant au groupe de travail technique sur les PNA.

#### 2. Formation des pays les moins avancés à la mise en œuvre de l'Accord de Paris

25. Le Groupe d'experts a mis au point les composantes de l'atelier destiné aux PMA sur les moyens efficaces de se repérer parmi les nombreux éléments de l'Accord de Paris et de traiter ces éléments. Il a relevé à titre indicatif les questions ci-après à aborder lors de l'atelier :

a) Comprendre les objectifs de l'Accord de Paris et de quelle façon les promouvoir et les traduire dans le contexte national ;

b) Moyens de relever le niveau d'ambition en ce qui concerne l'Accord de Paris et son application par l'action menée au niveau national, notamment en ce qui concerne les CDN, les PNA, les stratégies à long terme et l'accès aux mesures d'appui ;

c) Le cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris ;

d) Élaboration, application et diffusion de la gamme d'instruments visant à aider les pays à appliquer l'Accord de Paris, y compris les CDN, les PNA, les communications

<sup>25</sup> On trouvera des renseignements complémentaires au paragraphe 65 du document FCCC/SBI/2019/16.

sur l'adaptation, les rapports biennaux actualisés et les rapports semestriels sur la transparence ;

e) Les liens entre les différents instruments relevant de l'Accord de Paris ainsi qu'entre les instruments relevant de la Convention ;

f) Moyens d'organiser les travaux de manière optimale au niveau national et de coordonner les activités entre les différents secteurs d'activité et instruments.

26. Le Groupe d'experts a noté que divers organes et organisations s'occupent des domaines mentionnés au paragraphe 25 ci-dessus, et que certains ont produit récemment des supports qui seraient utiles pour la formation. Il a décidé de se concerter avec les organes et organisations en question et de tirer parti de leurs compétences et de leurs activités. Il a aussi décidé d'organiser la formation dans le cadre de l'Expo PNA régionale en Asie mentionnée au paragraphe 41 ci-dessous.

## **B. Appui et conseils techniques pour le processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation**

### **1. Travaux du groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation**

27. Le Groupe d'experts a noté que le groupe de travail technique sur les PNA s'est réuni à la vingt-cinquième session de la COP afin d'examiner l'appui et les conseils techniques relatifs aux PNA, l'initiative sur les PNA ouverts, les préparatifs de l'Expo PNA 2020, les composantes essentielles des projets et des programmes relevant des PNA et les moyens de continuer de renforcer la collaboration visant à ce que les PMA bénéficient d'un appui et de conseils techniques pour formuler et réaliser leur PNA. Il a aussi noté que les organisations concernées se montrent très désireuses d'offrir des ressources et une aide technique pour l'initiative sur les PNA ouverts et déterminées à le faire.

28. Le Groupe d'experts a pris note des recommandations du groupe de travail technique sur les PNA au sujet d'activités de collaboration supplémentaires, parmi lesquelles l'élaboration d'un supplément intégré pour relier tous les suppléments actuels et nouveaux, et aider les PMA à se repérer parmi les divers suppléments ; l'application de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes ; la coordination des activités liées au processus visant à formuler et réaliser des PNA menées par les organisations compétentes, notamment les activités concernant l'agriculture responsable sur le plan climatique, qui relèvent de la FAO, et concernant la santé, qui relèvent de l'OMS ; l'étude des moyens d'établir collectivement une compilation de conseils sur l'évaluation globale des risques couvrant la diversité des systèmes, projet en cours dans le cadre des PNA ; et l'établissement en commun d'une compilation de renseignements sur l'appui offert aux PMA et reçu par ces pays pour faire le point des insuffisances nouvelles et y remédier.

### **2. Appui de la plateforme NAP Central au processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation**

29. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des nouveautés de la plateforme NAP Central, dont l'ajout de la rubrique NAP blogger (comme suite à une proposition faite à la dernière réunion du groupe de travail technique sur les PNA visant à collaborer et à échanger des données d'expérience et des enseignements à l'aide d'une structure commune de la plateforme NAP Central), et de la nécessité d'accroître la visibilité de l'appui et des ressources mis à la disposition des PMA par le Groupe d'experts. La rubrique NAP blogger complétera le compte Twitter NAP Central et sera utilisée comme moyen de communiquer des renseignements, notamment sur les ressources et les activités proposées par le Groupe d'experts et le groupe de travail technique.

30. Le Groupe d'experts des PMA est convenu d'inviter les organismes et les organisations partenaires à favoriser la diffusion de renseignements sur la plateforme NAP Central concernant les résultats liés aux PNA des pays soutenus.

### 3. Suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des plans nationaux d'adaptation

31. Le Groupe d'experts a noté que les organisations continuent de participer à l'élaboration des suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA.

32. Le supplément portant sur une série d'outils pour l'intégration des femmes dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA, élaboré par le Groupe d'experts, le Comité de l'adaptation et le Réseau mondial pour les PNA, a été publié en décembre 2019<sup>26</sup>.

33. Les suppléments ci-après sont en cours d'élaboration ou sur le point d'être achevés :

- a) Traitement de la sylviculture et de l'agroforesterie dans les PNA (FAO) ;
- b) Intégrer les déplacements et la mobilité humaine dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA (Organisation internationale pour les migrations) ;
- c) Promouvoir les synergies et la cohérence entre l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans le contexte des PNA (UNDRR) ;
- d) Solutions fondées sur la nature (PNUE) ;
- e) Cadre pour la mise en place de systèmes de santé résilients face aux changements climatiques (OMS).

34. En outre, le groupe de travail technique sur les PNA ayant recommandé d'aider les PMA à appliquer les suppléments dans la formulation et la réalisation de leur PNA, les activités suivantes sont menées :

- a) Le Groupe d'experts, de concert avec le Comité de l'adaptation et le Réseau mondial pour les PNA, organisera une réunion pendant l'Expo PNA 2020 sur l'utilisation de la série d'outils pour l'intégration des femmes mentionnée au paragraphe 32 ci-dessus ;
- b) Le FENU, en partenariat avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, élabore un programme de formation qui sera inauguré à l'Expo PNA 2020 sur l'application du supplément relatif au financement de l'adaptation local aux changements climatiques intitulé *Financing Local Adaptation to Climate Change: Experiences with Performance-Based Climate Resilience Grants*<sup>27</sup>.

35. Le Groupe d'experts a décidé de continuer de recommander aux organisations d'aider les PMA à appliquer les suppléments qu'elles ont produits lorsque ces pays formulent et réalisent leur PNA. Il a pris note du projet d'élaborer un supplément intégré qui reliera l'ensemble des suppléments actuels et nouveaux pour aider les PMA à se repérer parmi les divers suppléments.

### 4. Publication relative aux plans nationaux d'adaptation

36. Le Groupe d'experts a poursuivi son examen de la publication future sur les résultats, les données d'expérience et les enseignements concernant les PNA, y compris lorsque des chocs climatiques sont advenus, inscrite à son programme de travail pour 2019-2020. Il a décidé de continuer d'organiser des ateliers de rédaction avec les pays au cours des Expos PNA, en collaboration avec les organisations associées au groupe de travail technique sur les PNA, pour continuer d'aller de l'avant dans la rédaction des contributions de pays.

<sup>26</sup> Réseau mondial pour les PNA et secrétariat de la Convention, 2019, *Toolkit for a gender-responsive process to formulate and implement National Adaptation Plans (NAPs): Supplement to the UNFCCC Technical Guidelines for the NAP Process*, A. Dazé et C. Church (éd.), Winnipeg (Canada): International Institute for Sustainable Development, disponible à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Supplements/NAPGenderToolkit2019.pdf>.

<sup>27</sup> FENU, 2019, *Financing local adaptation to climate change: Experience with performance-based climate resilience grants*, New York, disponible à l'adresse <https://www.uncdf.org/financing-local-adaptation-to-climate-change>.

## 5. Notes d'orientation et documents techniques

37. Le Groupe d'experts des PMA a noté qu'il est prévu d'achever les notes d'orientation relatives au Cadre intégré pour les PNA et les ODD et aux démarches régionales en 2020. En ce qui concerne les liens entre les PNA et les CDN, le Groupe d'experts a décidé d'établir un relevé des outils d'orientation actuels des organisations concernées plutôt qu'une note d'orientation pour aider les PMA, car certains de ces outils étaient de conception récente et pouvaient répondre à l'objectif du Groupe d'experts concernant cette activité.

## C. Expos PNA

38. Le Groupe d'experts a examiné la stratégie et la préparation de l'Expo PNA qui devait avoir lieu du 30 mars au 3 avril 2020 à Gaborone (Botswana) (reportée jusqu'à nouvel avis en raison de l'épidémie de maladie à coronavirus de 2019). Il a décidé que le thème de la manifestation serait « Transformations ». Celle-ci consistera en des séances plénières de haut niveau, des discours d'orientation, des réunions techniques, des ateliers, des démonstrations et des expositions, et est organisée avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA.

39. Le Groupe d'experts a pris note des communications de diverses organisations concernant l'organisation de réunions à l'Expo PNA ainsi que des propositions de certaines organisations visant à soutenir la participation de représentants des pays en développement à l'Expo PNA. Le Groupe d'experts a examiné une série de critères pour l'évaluation des réunions proposées : les réunions doivent être centrées sur les PNA ; se conformer aux principes directeurs concernant la formulation et la réalisation des PNA ; se rapporter au thème de la manifestation, « Transformations » ; favoriser la mise en commun et la collecte des données d'expérience, des bonnes pratiques et des enseignements relatifs à nombre de pays ; mettre l'accent sur les PMA autant que possible ; veiller à une représentation équilibrée des sexes parmi les intervenants ; promouvoir la cohérence avec d'autres thèmes ; et intégrer de multiples acteurs des Parties et des entités non parties, y compris la société civile, la jeunesse, le secteur privé, les institutions financières, les autorités municipales et d'autres autorités infranationales, et les groupes locaux et les peuples autochtones.

40. Le Groupe d'experts a ajouté quelques critères concernant certaines sessions afin d'en améliorer l'efficacité, notamment le fait que les réunions sur l'accès au financement pour les PNA devaient prêter attention aux besoins des PMA. À cet égard, le Groupe d'experts a décidé de recommander au secrétariat du FVC d'organiser des réunions consacrées à la rédaction des propositions de projets. Le Groupe d'experts a aussi décidé de promouvoir des réunions centrées sur les mesures d'adaptation et leurs résultats.

41. Le Groupe d'experts a pris note de la proposition du Gouvernement de la République de Corée d'accueillir une Expo PNA pour l'Asie à Séoul dans le cadre de la Semaine mondiale de l'adaptation – Corée, du 29 juin au 3 juillet 2020<sup>28</sup>.

42. Le Groupe d'experts a noté l'intérêt qu'il continue d'y avoir à recueillir les renseignements très divers communiqués aux Expos PNA sur les méthodes, les outils, les résultats nationaux, les bonnes pratiques, les enseignements, les difficultés, les lacunes et les besoins, et l'appui fourni et reçu. Il est convenu de continuer de progresser dans la conception de la publication sur les faits saillants des Expos PNA dans laquelle seront consignés ces renseignements.

## D. Questions relatives à l'accès au Fonds vert pour le climat

43. Le Groupe d'experts des PMA a noté que le secrétariat du FVC continuait de participer activement aux Expos PNA, aux réunions du Groupe d'experts et à d'autres manifestations de celui-ci afin d'aider les PMA à accéder au financement du FVC pour la formulation de PNA. Le Groupe d'experts a décidé de recommander au secrétariat du FVC

<sup>28</sup> Les dates sont susceptibles de changer en raison de l'épidémie de maladie à coronavirus de 2019.

d'étudier la possibilité d'organiser des ateliers de rédaction sur l'élaboration de propositions de projets au titre du FVC et l'alignement des stratégies de réalisation des PNA sur le cadre stratégique et le programme par pays du FVC au cours des Expos PNA à venir en 2020.

44. Le Groupe d'experts a aussi pris note des renseignements, communiqués par le secrétariat du FVC à la réunion, sur l'action que le FVC continue de mener afin que l'appui aux PMA soit prioritaire. Il veille ainsi à continuer de renforcer sa participation aux Expos PNA ; à faire de la participation des PMA une priorité dans le cadre des activités de son programme par pays ; à solliciter des échanges avec les PMA conformément à son objectif d'aider ces pays à formuler leur PNA d'ici à fin 2020 ; à accorder la priorité aux PMA dans les processus d'approbation des projets ; à continuer de rendre compte régulièrement de l'appui fourni par le FVC au Groupe d'experts et au Comité de l'adaptation concernant les PNA ; et en partenariat avec le Groupe d'experts, à encourager les pays à répondre plus rapidement aux observations du secrétariat du FVC et à soumettre à nouveau les propositions de financement en temps utile.

45. En outre, le Groupe d'experts a pris note d'autres activités du FVC visant à aider les PMA et d'autres pays en développement à formuler et réaliser leur PNA en soutenant le renforcement des capacités des institutions et des partenaires d'exécution nationaux ; en soutenant l'aide technique en aidant les partenaires d'exécution régionaux et nationaux à se conformer aux critères du FVC dans les propositions de projet ; en aidant les pays à mettre à niveau leurs capacités en climatologie pour soutenir les politiques, les projets et les programmes d'adaptation en partenariat avec l'OMM.

## **E. Exécution des plans nationaux d'adaptation**

46. Le Groupe d'experts a poursuivi son étude du mandat que lui a confié le SBI de donner des conseils sur l'exécution des PNA<sup>29</sup>, en partant des problèmes recensés à sa trente-sixième session.

47. En ce qui concerne l'absence d'indications précises sur le financement des politiques, projets et programmes définis dans les PNA, le Groupe d'experts a indiqué que les conseils donnés aux pays en développement à l'occasion des Expos PNA et d'autres manifestations concernant l'alignement de leur stratégie de réalisation sur le cadre stratégique quinquennal pour l'accès au financement du FVC peuvent aider à remédier à ce problème. Le Groupe d'experts a décidé de continuer de coopérer avec le secrétariat du FVC pour aider les PMA à cet égard.

48. S'agissant des difficultés que rencontrent les partenaires d'exécution et les pays pour que les propositions de financement au titre du FVC soient approuvées rapidement, le Groupe d'experts a décidé de continuer de recueillir les observations des PMA et de communiquer celles-ci au secrétariat du FVC.

49. Pour ce qui est de l'aide limitée que reçoivent certains pays de la part des partenaires d'exécution, le Groupe d'experts a décidé de continuer de réunir des renseignements sur les pays qui ont besoin d'assistance et d'en informer le secrétariat du FVC et les organisations compétentes.

50. Le Groupe d'experts a aussi décidé de continuer d'élargir la participation d'autres prestataires d'assistance aux Expos PNA et à d'autres manifestations afin d'améliorer l'offre d'information dont disposent les pays qui recherchent un appui supplémentaire pour réaliser leur PNA.

51. Le Groupe d'experts a décidé en outre d'étudier, au-delà de la question de l'accès au financement, la façon dont l'adaptation est conçue et réalisée pour traiter les vulnérabilités et les domaines prioritaires principaux afin de contribuer à ce que s'opère la transformation nécessaire pour s'adapter efficacement aux changements climatiques à moyen et à long terme. Ce processus reposera sur les éléments communiqués par les pays à l'occasion des Expos PNA et des ateliers de formation et par voie d'enquête.

<sup>29</sup> FCCC/SBI/2019/16, par. 37 à 40.

## **F. Lacunes et besoins relatifs au processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation**

52. Le Groupe d'experts a poursuivi son étude de la compilation initiale des lacunes et des besoins liés au processus visant à formuler et réaliser des PNA<sup>30</sup>. La compilation établit une distinction entre les besoins, qui sont les capacités nécessaires à l'efficacité du processus, et les lacunes, qui dénotent l'absence ou l'insuffisance des capacités en question.

53. Le Groupe d'experts a noté que les organisations assistant à la réunion ont manifesté leur intérêt pour l'utilisation du tableau des lacunes et des besoins, qui constituait une base utile pour aider les PMA sur la question des PNA. Elles se sont aussi déclarées disposées à communiquer des renseignements supplémentaires sur les activités liées au traitement des lacunes et des besoins et sont convenues que celles-ci devraient figurer dans les compilations futures des lacunes et des besoins. Le Groupe d'experts a pris note des contributions supplémentaires formulées par les participants pendant sa réunion de bilan et a décidé d'actualiser la compilation des lacunes et des besoins en conséquence.

54. On trouvera à l'annexe II une compilation actualisée des besoins. Le tableau indiquant les lacunes et les besoins liés au processus visant à formuler et réaliser les PNA et les activités menées pour y répondre par le Groupe d'experts, le Comité de l'adaptation et les organisations compétentes sera actualisé périodiquement et affiché sur le site Web de la Convention<sup>31</sup>.

55. Le Groupe d'experts a décidé de recueillir des données sur les lacunes et les besoins au niveau de chaque pays par voie d'enquête et avec l'appui du groupe de travail technique. Ce peut être un moyen de repérer les domaines dans lesquels une aide est nécessaire.

## **G. Donner suite au mandat de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre concernant l'amélioration de l'accessibilité et de la transparence des réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés et de l'information sur ses activités**

56. À sa cinquante et unième session, le SBI a prié le Groupe d'experts d'examiner les moyens d'accroître l'accessibilité et la transparence de ses réunions et de l'information sur ses activités au titre du plan de travail, en tenant compte du règlement intérieur et des pratiques des autres organes constitués, selon qu'il conviendra, et d'inclure dans le rapport sur sa 37<sup>e</sup> réunion, pour examen à la cinquante-deuxième session du SBI, des informations sur la suite donnée à ce mandat<sup>32</sup>.

57. Le Groupe d'experts a rappelé les pratiques qu'il observe pour rendre ses travaux accessibles et transparents conformément à son mandat :

a) L'invitation générale, adressée à toutes les organisations et les personnes intéressées, à prendre une part active au groupe de travail technique sur les PNA et, ainsi, à contribuer aux activités relatives à l'appui et aux conseils techniques, y compris en concevant et organisant des ateliers de formation et en participant aux Expos PNA, aux PNA ouverts et aux autres activités d'appui utiles ;

b) La participation des organisations et des centres et réseaux régionaux invités aux réunions publiques du Groupe d'experts ;

c) La participation d'organisations et de membres d'autres organes à des équipes spéciales, dont celles qui produisent les volumes de la publication sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation ;

d) La communication des documents de réunion à ses membres par courrier électronique et, pour les points utiles de l'ordre du jour, avec tous les autres participants à ses réunions ;

<sup>30</sup> FCCC/SBI/2019/16, annexe I.

<sup>31</sup> <https://unfccc.int/node/210550>.

<sup>32</sup> FCCC/SBI/2019/20, par. 50.

e) La participation du FVC, du FEM et de ses agents d'exécution, des autres organes constitués et des centres et réseaux régionaux à ses réunions et ses activités, conformément au mandat prévu par la COP<sup>33</sup> ;

f) La participation de Parties et d'entités non parties à la conception et à l'organisation de manifestations et d'ateliers et à la production de supports techniques ;

g) La publication des rapports de ses réunions sur le site Web de la Convention.

58. Le Groupe d'experts des PMA a examiné les pratiques du Comité de l'adaptation, du GCE et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie en ce qui concerne les documents de réunion, la diffusion en ligne, la participation d'observateurs aux réunions et le concours d'experts supplémentaires. Il a décidé de recommander les pratiques ci-après de façon à améliorer encore l'accessibilité et la transparence de ses réunions et de l'information sur celles-ci, en tenant compte du caractère technique et apolitique de ses travaux :

a) Publier les documents de réunion sur le site Web de la Convention au moins trois semaines avant chaque réunion, dans la mesure du possible, sauf s'il en décide autrement du fait, par exemple, que les documents sont sensibles ou concernent des travaux en cours ;

b) Inviter les représentants des PMA au sein des organes et des comités concernés, notamment du Conseil du FVC, à prendre part à ses réunions et à contribuer aux débats ;

c) Continuer d'inviter des experts indépendants à présenter des contributions sur certains sujets et thèmes lors des réunions, selon qu'il convient; et continuer de coopérer avec des experts indépendants pour les travaux du groupe de travail technique sur les PNA et dans ses autres domaines d'activité ;

d) Maintenir la libre participation des Parties et des entités non parties à certaines activités comme la conception et l'organisation de manifestations et d'ateliers et la production de supports techniques.

59. Les recommandations figurant au paragraphe 58 ci-dessus s'ajoutent aux dispositions relatives à la participation du FVC, du FEM et de ses agents d'exécution, des autres organes constitués et des centres et réseaux régionaux aux réunions et aux activités du Groupe d'experts.

60. Le Groupe d'experts a noté que les problèmes de coût et de connectivité limitée à Internet existant dans la plupart des PMA risquent d'empêcher la diffusion en ligne de ses réunions. C'est ce qui est advenu en pratique pour d'autres organes tels que le Comité de l'adaptation et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, qui ont cessé de diffuser leurs réunions en ligne.

## **H. Donner suite aux mandats formulés dans la décision 11/CMA.1**

61. Le Groupe d'experts a pris note des entretiens que son président a eus avec le Président du Comité de l'adaptation sur la coordination des travaux menés pour donner suite aux mandats concernant les modalités selon lesquelles les efforts d'adaptation des pays en développement parties peuvent être reconnus et les méthodes à utiliser pour examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui<sup>34</sup>. Les principales recommandations visent à ce que l'un et l'autre organes se communiquent mutuellement des projets de rapport de synthèse concernant certains thèmes de l'adaptation et effectuent une analyse et une synthèse commune des communications<sup>35</sup> sur les méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui.

<sup>33</sup> Décision 19/CP.21, par. 5 à 7.

<sup>34</sup> Décision 11/CMA.1, par. 13 et 35.

<sup>35</sup> Voir décision 11/CMA.1, par. 36.

62. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat d'engager la rédaction du prochain volume de la publication sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation, qui tiendrait lieu de rapport de synthèse sur certains thèmes relatifs à l'adaptation. Le Groupe d'experts formulera des conseils dans le cadre de ses téléconférences régulières et de sa correspondance par courrier électronique, notamment sur la manière de solliciter des contributions auprès des organisations et des observateurs. Les travaux sur les méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui seront engagés après que les communications sur ce sujet, qui sont attendues pour fin avril 2020, auront été reçues.

## **I. Réunion de bilan sur les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés**

63. Le Groupe d'experts a examiné la stratégie et les préparatifs de la réunion de bilan sur les travaux définis dans son mandat pour la période 2016-2020, qui a eu lieu du 10 au 12 février 2020<sup>36</sup>. Il a pris note des communications qui avaient été présentées au 6 février 2020, par le Bhoutan au nom des PMA, et la Croatie et la Commission européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

64. Le Groupe d'experts a défini comme suit les objectifs précis de la réunion de bilan :

- a) Dégager des données d'expérience, des bonnes pratiques et des enseignements des travaux du Groupe d'experts ;
- b) Étudier les perspectives, les obstacles et les lacunes quant aux travaux du Groupe d'experts ;
- c) Dégager les bonnes pratiques en ce qui concerne l'appui fourni par le Groupe d'experts.

65. Le Groupe d'experts a utilisé ces objectifs pour établir l'ordre du jour de la réunion<sup>37</sup>. Il a décidé qu'il y a lieu de faire figurer dans les résultats d'ensemble de la réunion des messages clés, des conclusions sur les travaux relevant du mandat en cours, et les éléments principaux de l'appui futur éventuel et des modalités d'appui aux PMA.

66. Un rapport a été établi sur la réunion de bilan<sup>38</sup>.

## **J. Collaboration avec d'autres organes au titre de la Convention et de l'Accord de Paris**

67. Le Groupe d'experts des PMA a pris note de sa collaboration active avec d'autres organes et processus au titre de la Convention :

a) Coordination avec le Comité de l'adaptation pour donner suite aux mandats issus des décisions 8/CP.24 et 11/CMA.1, renforcer la place des femmes dans les PNA, organiser l'Expo PNA 2020 et poursuivre la participation du Groupe d'experts à l'équipe spéciale sur les PNA et au processus d'examen technique de l'adaptation conduit par le Comité de l'adaptation. Le Groupe d'experts et le Comité ont établi un document de travail pour orienter leur coordination relative à ces activités ;

b) Collaboration avec le GCE au sujet de la coordination de la formation sur l'évaluation de la vulnérabilité et des autres aspects de l'adaptation<sup>39</sup>, et de l'invitation adressée au GCE afin qu'il contribue à la formation destinée aux PMA sur l'Accord de Paris dont il est question aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus ;

c) Dialogue avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi lors des Expos PNA, sur les PNA ouverts et sur l'élaboration de suppléments aux

<sup>36</sup> Voir <http://napexpo.org/legstocktaking>.

<sup>37</sup> Voir <http://napexpo.org/legstocktaking/agenda>.

<sup>38</sup> FCCC/SBI/2020/7.

<sup>39</sup> Conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la décision 11/CMA.1.

directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA ; et participation au forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi et à d'autres manifestations ;

d) Poursuite de la contribution aux travaux de l'équipe spéciale du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie chargée de la question des déplacements de population, notamment à l'élaboration de son plan de travail biennal et à l'examen de l'intégration d'activités appropriées sur les pertes et préjudices dans sa propre action<sup>40</sup> ;

e) Participation du Groupe de facilitation de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones à l'Expo PNA 2020 et à des activités sur l'application de connaissances locales et autochtones pour faire progresser les PNA ;

f) Contribution aux travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités relatifs à la cohérence et à la coordination des activités de renforcement des capacités des organes constitués et des processus correspondants menés au titre de la Convention.

68. Le Groupe d'experts a décidé de continuer de participer aux activités de collaboration énumérées au paragraphe 67 ci-dessus, notamment par la participation active de ses membres mentionnés au paragraphe 9 ci-dessus.

## **K. Autres domaines de collaboration possibles**

69. Le Groupe d'experts a pris note des programmes et des initiatives ci-après, qui présentent un intérêt croissant pour ses travaux en faveur des PMA :

a) Le Partenariat pour les CDN, qui prête assistance à certains PMA ;

b) Les orientations stratégiques et les initiatives adoptées par les PMA à l'horizon 2050, en particulier l'Initiative des PMA pour une adaptation efficace et la résilience, et le Groupement des universités des PMA sur les changements climatiques ;

c) Le programme d'incubateur du Centre-Réseau des technologies climatiques, qui vise à aider les PMA à atteindre les cibles d'atténuation et d'adaptation fixées dans leurs CDN au moyen d'interventions technologiques.

70. Le Groupe d'experts a décidé de continuer d'étudier les moyens de développer la collaboration avec les acteurs compétents concernant ces programmes et initiatives.

## **L. Dialogue avec les organisations compétentes**

71. Le Groupe d'experts a dialogué avec des représentants de Conservation International, de la FAO, du FVC, de la GIZ, du FENU, de l'UNDRR, du PNUD, du PNUE, de l'OMM et de l'OMS lors de débats sur un certain nombre de sujets, notamment : les progrès accomplis pour aider les PMA à produire des PNA d'ici à 2020, le traitement des lacunes et des besoins liés au processus visant à formuler et réaliser des PNA, les questions relatives à l'accès au financement du FVC, les PNA ouverts, les suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA, les Expos PNA, l'échange de renseignements pour aider au suivi des progrès concernant les PNA, la plateforme NAP Central et la formation destinée aux PMA concernant l'Accord de Paris.

72. Les organisations ont présenté des renseignements à jour sur leur appui aux PMA, dont on trouvera un résumé au tableau 3. Elles ont été invitées à étudier la possibilité de présenter les résultats par produit et effet obtenu, ainsi que les progrès accomplis dans le traitement des lacunes et des besoins mentionnés au paragraphe 54 ci-dessus, plutôt que par activité menée, dans les renseignements qu'elles présenteront à l'avenir au Groupe d'experts. Il a été dit que renforcer les systèmes nationaux, y compris les entités d'exécution nationales, sera déterminant pour renforcer l'adaptation dans les PMA.

<sup>40</sup> Comme il y est invité au paragraphe 19 de la décision 2/CMA.2.

73. En ce qui concerne les lacunes et les besoins, il a été proposé d'effectuer une ventilation plus précise des lacunes par pays pour identifier certaines lacunes, ce qui aiderait à mieux cibler l'appui apporté à chaque pays. Il a aussi été estimé que d'autres domaines où des besoins existent pourraient être clarifiés, ou ajoutés, par exemple en ce qui concerne la réalisation des PNA, et le facteur de risque et l'évaluation économique de différentes stratégies d'adaptation. D'autres organisations se sont déclarées disposées à présenter davantage de renseignements sur les activités relatives au traitement des lacunes et des besoins. Le Groupe d'experts est convenu de tenir compte de ces contributions pour actualiser les listes des lacunes et des besoins.

74. Il a été constaté que nombre d'activités continuent d'être menées pour aider les PMA à accéder au financement du FVC pour formuler et réaliser leur PNA. Il a été estimé qu'un effort d'information supplémentaire serait peut-être nécessaire pour veiller à ce que tous les PMA soient informés de l'appui offert pour les aider à accéder au financement du FVC.

75. En ce qui concerne les PNA ouverts, le Groupe d'experts a indiqué les principaux progrès réalisés, notamment en ce qui concerne l'appui fourni aux PMA qui débutent le processus visant à formuler et réaliser des PNA. Il a été noté que beaucoup de temps s'est écoulé depuis la création des PNA en 2010, et qu'un effort plus soutenu est nécessaire afin que tous les PMA disposent d'un PNA et commencent à appliquer des mesures au moyen de politiques, de projets et de programmes. Il a aussi été noté que l'on dispose de données et d'informations suffisantes pour aider chaque PMA à élaborer son premier PNA d'ici à 2020. Les organisations ont décidé de contribuer à la coproduction de PNA pour aider les pays à atteindre cet objectif. Elles ont suggéré des moyens supplémentaires de continuer d'améliorer la conception technique des PNA ouverts, dont l'application d'échelles de temps qui tiennent compte des risques actuels et futurs au lieu d'utiliser des modèles fondés sur les conditions antérieures, et la conversion des données et des scénarios climatiques en information utilisable pour l'élaboration des politiques et les investissements climatiques.

76. En ce qui concerne les suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA, les organisations ont fait le point sur leurs suppléments dont l'élaboration est en cours ou qui ont été publiés et sur les moyens d'aider les PMA à utiliser ces suppléments. Le détail de ces activités figure aux paragraphes 32 à 34 ci-dessus. Le projet d'élaboration d'un supplément intégré qui relierait tous les suppléments actuels et nouveaux et aiderait les PMA à se repérer parmi les différents suppléments a été évoqué de nouveau.

77. En ce qui concerne les Expos PNA, le Groupe d'experts a fait le point sur les préparatifs de l'Expo PNA 2020. Les organisations ont donné un aperçu des réunions qu'il est proposé d'organiser à l'Expo PNA, dont certaines ont déjà été soumises au Groupe d'experts. Le Groupe d'experts a invité de nouveau les organisations à aider des participants supplémentaires des PMA et d'autres pays en développement à assister à l'Expo PNA.

78. En ce qui concerne le suivi des progrès concernant le processus visant à formuler et réaliser des PNA, le Groupe d'experts a remercié les organisations d'avoir continué de l'informer sur les activités d'appui aux PNA. On a estimé qu'il serait utile de faire en sorte de disposer d'une information suffisante pour évaluer l'efficacité de l'appui fourni.

79. Le Groupe d'experts a présenté la note d'orientation sur la formation destinée aux PMA concernant l'Accord de Paris, en soulignant que cette formation doit tirer parti des compétences et des activités existantes des organes et organismes compétents. Les organisations sont convenues de communiquer au Groupe d'experts des renseignements sur les activités menées par elles qui peuvent aider à enrichir cette formation. Un groupe de travail réunissant tous les principaux acteurs sera créé pour aider à mettre au point la formation en question.

## V. Résumé des activités inscrites au programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2020

80. Le Groupe d'experts des PMA a élaboré son programme de travail pour 2020, qui prend en considération les nouvelles activités prescrites par la COP à sa vingt-cinquième session ; les besoins d'aide actuels des PMA ; et son objectif d'aider les PMA à produire des PNA de qualité d'ici à fin 2020. Le programme de travail est reproduit à l'annexe III.

81. Les activités ci-après sont inscrites au programme de travail pour 2020 :

- a) Tenir la réunion de bilan sur les travaux du Groupe d'experts du 10 au 12 février 2020, et conseiller le secrétariat dans l'élaboration des rapports correspondants ;
- b) Progresser en ce qui concerne l'appui aux PMA au titre des PNA ouverts ;
- c) Organiser l'Expo PNA mondiale de 2020 et une Expo PNA régionale pour l'Asie dans le cadre de la Semaine mondiale de l'adaptation en Corée ;
- d) Mener l'atelier de formation organisé à l'intention des PMA sur l'Accord de Paris ;
- e) Achever plusieurs documents d'orientation (sur le Cadre intégré pour les PNA et les ODD et les démarches régionales) ;
- f) Échanger, avec les secrétariats du FVC, du FEM et du Fonds pour l'adaptation, et des organismes bilatéraux et multilatéraux, des renseignements sur le bilan de l'accès au financement et les difficultés et les lacunes que les PMA rencontrent et leurs besoins à cet égard ;
- g) Élaborer le rapport d'activité annuel sur les PNA ;
- h) Donner suite au mandat confié au Groupe d'experts à la cinquante et unième session du SBI pour qu'il étudie les moyens d'améliorer l'accessibilité et la transparence de ses réunions et de l'information relative aux activités de son plan de travail ;
- i) Donner suite aux mandats définis à la vingt-quatrième session de la COP concernant les lacunes et les besoins liés au processus visant à formuler et réaliser des PNA et les moyens d'y remédier ;
- j) Donner suite aux mandats issus de la première session de la CMA concernant les modalités selon lesquelles les efforts d'adaptation des pays en développement parties peuvent être reconnus et les méthodes à utiliser pour examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui.

82. Le programme de travail complet indiquant les objectifs, les modalités, les domaines d'activité, les activités et les produits principaux, et les résultats attendus figure à l'annexe III. Les activités menées actuellement au titre des mandats existants du Groupe d'experts font partie du programme de travail. Les activités supplémentaires liées à l'exécution des mandats émanant de la COP, de la CMA et du SBI sont consignées à l'annexe IV, et les renseignements sur la collaboration avec les organes et les programmes compétents relevant de la Convention et de l'Accord de Paris font l'objet de l'annexe V.

83. Le Groupe d'experts a pris note de l'épidémie de maladie à coronavirus de 2019 et de ses incidences sur l'exécution de son programme de travail en 2020, dans le cas notamment de l'Expo PNA 2020. Il a décidé de continuer d'examiner ces incidences à la première téléconférence qu'il tiendra après sa 37<sup>e</sup> réunion.

**Annexe I****Liste des membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 6 février 2020***[Anglais seulement]*

Erwin Künzi	Austria
Sonam Lhaden Khandu	Bhutan
Idrissa Semde	Burkina Faso
Nikki Lulham	Canada
Kenel Delusca	Haiti
Michelle Winthrop	Ireland
Choi Yeeting	Kiribati
Benon Yassin	Malawi
Ram Prasad Lamsal	Nepal
Hana Hamadalla Mohamed	Sudan
Adao Soares Barbosa	Timor-Leste
Mery Yaou	Togo
Fredrick Manyika	United Republic of Tanzania

## Annexe II

## Besoins relatifs au processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation

[Anglais seulement]

Area	<i>Related elements and steps of the process to formulate and implement NAPs;<sup>a</sup> COP and CMA decisions;<sup>b</sup> and Articles of the Paris Agreement</i>	<i>Needs<sup>c</sup></i>
Accessing financial and other support	All elements Decision 12/CP.18, paragraphs 1–8; decision 18/CP.19, paragraphs 4–5; decision 1/CP.21, paragraph 46; decision 4/CP.21, paragraphs 6–10; decision 6/CP.22, paragraphs 6–10; and decision 11/CMA.1, paragraphs 21–28 Article 4, paragraph 5; and Article 7, paragraph 13	Adequate and effective access to financial support, including from the GCF, as well as other forms of support for the formulation and implementation of NAPs Capacity to write proposals for accessing funding under the different windows of the GCF Understanding of the latest requirements for GCF funding proposals Promotion of funding proposals from multiple stakeholders, including those at the subnational and local government level Capacity to ensure that proposals to the GCF for the formulation of NAPs are aligned with the technical guidelines for the formulation and implementation of NAPs, and address both the objectives and guiding principles of the process to formulate and implement NAPs Coordination among providers of support at all levels to ensure that their support is coherent and avoids overlaps at the national level and that such support is in line with national priorities and needs Systems for ensuring that countries' support needs for a long-term process are met through limited, one-off funding designed for projects over a fixed time frame
Institutional arrangements and coordination	Element A Decision 12/CP.18, paragraph 7; and decision 11/CMA.1, paragraph 30 Article 7, paragraph 7	Establishment or enhancement of institutional arrangements for the process to formulate and implement NAPs in order to foster national leadership and coordination of adaptation efforts at all levels and create a primary interface with regional and international mechanisms Establishment or enhancement of legal frameworks for institutional arrangements and coordination Establishment or enhancement of systems at the national level to facilitate the flow of resources and information across different levels of government (climate-responsive budgeting) Ensuring the existence of stakeholders or focal points within different institutions with clearly defined roles and responsibilities Technical guidance and capacity-building for national working groups for the formulation and implementation of NAPs, and the preparation of proposals to access funding from the GCF

<i>Area</i>	<i>Related elements and steps of the process to formulate and implement NAPs;<sup>a</sup> COP and CMA decisions;<sup>b</sup> and Articles of the Paris Agreement</i>	<i>Needs<sup>c</sup></i>
		Institutional arrangements and systems for monitoring and evaluation
Climate scenarios, science and translation to local context	Step B.1	Capacity for national, subnational and sectoral experts to work effectively with climate data and climate change scenarios that facilitate considering long-term climate impacts in decision-making
	Decision 5/CP.17	Availability and accessibility of climate data and climate change scenarios to underpin effective adaptation assessment, planning and implementation, taking into account specific needs at the national, subnational and sectoral level
	Article 7, paragraphs 7 and 9	Capacity-building for national, subnational and sectoral experts on the application of climate change scenarios in climate change adaptation decision-making
		Methods and tools for translating climate data and climate change scenarios to the local context
		Ways to effectively translate long-term vision and planning from the national to the subnational level in order to guide assessments
Risk and vulnerability assessment and risk management	Steps B.2 and B.3	Capacity to frame, analyse and define baselines, and assess, manage and monitor climate change risk and vulnerability at relevant levels and scales
	Decision 5/CP.17; and decision 11/CMA.1, paragraph 5	Specific methodologies and guidelines that facilitate understanding of the baseline and the progression of vulnerability and risk, which is an important aspect of measuring and assessing progress in reducing vulnerability
	Article 7, paragraphs 7 and 9	Comprehensive risk and vulnerability assessments covering all key sectors and systems at the national, subnational and sectoral level as well as vulnerability hotspots
		Institutionalization of risk and vulnerability assessment and risk management at all levels of governance and in key sectors
		Ways to build evidence for adaptation additionality arguments in funding proposals to the GCF
		Technical support to identify effective adaptation solutions and actions after the assessment of climate vulnerabilities and risk
		Ways to promote consistency, synergy and coherence among different risk and vulnerability assessment and risk management frameworks
		Ways to improve the quality of assessments over time, for example through peer-review processes
	Identification of areas where participatory approaches can significantly improve risk and vulnerability assessment	

<i>Area</i>	<i>Related elements and steps of the process to formulate and implement NAPs;<sup>a</sup> COP and CMA decisions;<sup>b</sup> and Articles of the Paris Agreement</i>	<i>Needs<sup>c</sup></i>
Implementation strategies	Element C	<p>Technical capacity to develop proposals to access funding from the GCF and other sources</p> <p>Ways to link the implementation strategy for the NAP with the GCF country programme</p> <p>Technical capacity and tools for ranking and prioritizing adaptation options</p>
Access to and use of Element C technology	<p>Decision 5/CP.17, paragraph 20; and decision 11/CMA.1, paragraph 29</p> <p>Article 10, paragraphs 1–6; and Article 11, paragraph 1</p>	<p>Application of the latest technologies in climate change adaptation planning and implementation (e.g. big data, artificial intelligence and machine learning)</p> <p>Promotion of technological developments related to climate change adaptation in climate services, agriculture, water systems, health systems, disaster management, banking and other sectors</p> <p>Mobilization of financial resources for the implementation of available technologies</p> <p>Capacity-building, training and awareness-raising on available technologies within the LDCs</p> <p>Access to information and experience of other countries in applying different adaptation technologies to facilitate the selection, installation and operation of appropriate technologies for local problems</p> <p>Systems to stay abreast of the latest developments in technical guidance and assistance</p>
Monitoring, evaluation and learning	<p>Element D</p> <p>Decision 5/CP.17; and decision 8/CP.24, paragraph 19</p> <p>Articles 7, 13 and 14</p>	<p>Establishment or enhancement of national monitoring and evaluation systems</p> <p>Establishment of linkages to broader national monitoring and evaluation systems related to development</p> <p>Systematic monitoring and observation relevant to adaptation planning and implementation, and subsequent monitoring and evaluation of adaptation outcomes and impacts</p> <p>Methodologies and guidelines for applying quantitative and qualitative metrics and indicators when analysing and assessing vulnerabilities, hazards and systems, including examples thereof</p> <p>Development of theories of change in relation to climate change adaptation</p> <p>Compilation of information to support monitoring, review and evaluation of progress in addressing adaptation</p> <p>Mechanisms to monitor and evaluate the effectiveness of support received</p>
Linkage with the development agenda	<p>Steps A.4, B.5, C.1, C.4 and D.4</p> <p>Decision 5/CP.17</p> <p>Article 2; and Article 7,</p>	<p>Capacity to effectively address climate change adaptation in the national context within the broader framework of the 2030 Agenda for Sustainable Development and the SDGs</p> <p>Articulation of the co-benefits of climate change adaptation proposals to the GCF</p> <p>Understanding of the concept of integrating adaptation into development planning, and of ways to</p>

Area	<i>Related elements and steps of the process to formulate and implement NAPs;<sup>a</sup> COP and CMA decisions;<sup>b</sup> and Articles of the Paris Agreement</i>	<i>Needs<sup>c</sup></i>
	paragraph 1	integrate international processes that are relevant to adaptation planning using the appropriate frameworks, such as the SDGs, the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015–2030 and the New Urban Agenda  Identification of effective entry points for the integration of adaptation into development planning  Prioritization of adaptation in development, including by communicating the development or economic value and benefits of implementing adaptation measures
Active learning from practice	Element D	Capacity to apply the experience of and lessons learned during adaptation planning and implementation to future adaptation efforts, including by identifying and promoting best practices
	Decision 12/CP.18, paragraph 9; decision 3/CP.20, paragraph 9; decision 6/CP.22, paragraph 12; and decision 11/CMA.1, paragraph 13	Facilitation of true learning beyond the documentation of experience and lessons learned  Promotion of learning platforms to facilitate the sharing of experience and learning, especially at the regional level
	Article 7, paragraph 9	Expansion of South–South exchanges to capitalize on experience with similar or common climate shocks
Guiding principles	All elements	Adequate engagement of multiple stakeholders at the national and subnational level, including civil society, the private sector, financial institutions, city governments and other subnational authorities, youth, local communities and indigenous peoples, in managing adaptation planning and implementation, taking into account elements of successful adaptation (guiding principles)
	Decision 5/CP.17, paragraphs 2–5	
	Article 7, paragraph 5	Adequate analysis of which communities, groups and ecosystems are the most vulnerable  Deeper and more consistent consideration of how the general concept of gender sensitivity can be applied to practical actions that lead to a reduction in gender-driven vulnerabilities  Ways to identify and effectively manage trade-offs between different adaptation actions and approaches, and between development and ecological protection

*Note:* This table updates the information contained in document FCCC/SBI/2019/16, annex I. A detailed table of the gaps related to the process to formulate and implement NAPs as well as of the activities of the LEG, the AC and relevant organizations related to addressing the gaps and needs is available and will be updated periodically at <https://unfccc.int/node/210550>.

<sup>a</sup> As contained in the technical guidelines for the formulation and implementation of NAPs, available at <http://unfccc.int/7279>.

<sup>b</sup> Decisions that contain mandates from the COP or the CMA related to supporting developing countries in the process to formulate and implement NAPs and that refer to any of the following bodies or entities: the AC; the LEG; Parties; United Nations organizations; specialized, bilateral and multilateral agencies; and other relevant organizations.

<sup>c</sup> The needs represent countries' expected competencies, essential skills or services at the national, subnational or sectoral level required for the formulation and implementation of NAPs.

## Annexe III

## Programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2020

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Activités et produits principaux</i>	<i>Résultats attendus</i>
<b>Appui direct aux pays :</b> Continuer d'assurer un appui et des conseils techniques aux PMA pour le processus visant à formuler et réaliser des PNA et d'autres efforts d'adaptation connexes en vertu de la Convention et de l'Accord de Paris, au moyen des PNA ouverts, de la formation et d'autres modalités appropriées			
Appui direct aux pays : PNA ouverts	Aider les pays à progresser dans le domaine de l'adaptation, en particulier dans le cadre de la formulation et de la réalisation de leur PNA	Continuer d'appuyer les PMA qui débutent dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA <sup>a</sup> , ainsi que les autres pays intéressés, à produire leur PNA à l'aide de l'initiative sur les PNA ouverts	Les PMA reçoivent un appui efficace pour produire leur PNA initial d'ici à fin 2020 ou peu après cette date  L'initiative sur les PNA ouverts favorise la production de PNA de qualité dans les pays participants
Appui direct aux pays : formation	Aider les PMA à appliquer et remplir efficacement les exigences prévues par l'Accord de Paris	Mener à l'intention des PMA une formation sur les moyens efficaces de se repérer parmi les nombreux éléments de l'Accord de Paris et de traiter ces éléments (à l'Expo PNA régionale pour l'Asie de juin-juillet 2020)	Les PMA appliquent efficacement l'Accord de Paris
<b>Appui et conseils techniques pour le processus visant à formuler et réaliser des PNA :</b> Proposer des orientations et des conseils techniques ; conseils et appui techniques ; et mobilisation des organisations compétentes et des centres et réseaux régionaux au sujet des conseils et de l'appui techniques pour les PNA et collaboration avec ces acteurs			
Supports techniques	Avancer dans les PNA au moyen de supports techniques	Élaborer ou achever les supports techniques et les documents d'orientation relatifs au Cadre intégré pour les PNA et les ODD et aux démarches régionales concernant la planification et la mise en œuvre de l'adaptation	Appui technique renforcé pour les PNA
Publications sur les résultats et les efforts d'adaptation nationaux	Faciliter l'élaboration d'une publication des pays en développement sur les PNA	Aider les pays à publier leurs résultats en ce qui concerne les PNA dans le cadre d'un ouvrage pour améliorer l'information sur les vulnérabilités et les risques climatiques principaux, les efforts d'adaptation, les résultats et les effets des activités nationales, et les activités d'appui proposées à cet égard au cours des Expos PNA et d'autres manifestations	Meilleur accès à l'information sur les PNA, y compris pour favoriser la reconnaissance des efforts des PMA dans les rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Activités et produits principaux</i>	<i>Résultats attendus</i>
Publication sur les PNA; appui à la CMA, à la COP ou au SBI	Améliorer l'accessibilité de l'information sur l'adaptation provenant des pays en développement et soutenir les activités de la CMA visant à reconnaître les efforts d'adaptation des pays en développement parties	Élaborer un quatrième volume de la publication sur les meilleures pratiques et les enseignements en application du mandat consistant à soutenir les activités de la CMA visant à reconnaître les efforts d'adaptation des pays en développement parties (décision 11/CMA.1, par. 13)	L'information sur les enseignements et les meilleures pratiques dégagés des stratégies d'adaptation des pays en développement est diffusée efficacement en vue du bilan mondial
Groupe de travail technique sur les PNA	Améliorer les conseils techniques sur les PNA	Mobiliser les organisations compétentes afin d'améliorer et de coordonner les conseils et l'appui techniques aux PMA concernant les PNA et collaborer avec ces acteurs	Les pays disposent de meilleurs conseils techniques sur les PNA
Groupe de travail technique sur les PNA	Améliorer les conseils techniques sur les PNA	Perfectionner les méthodes pour parvenir à la cohérence entre l'adaptation aux changements climatiques, les ODD, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et les autres cadres pertinents à l'aide d'un supplément intégré aux directives techniques sur les PNA	Cohérence des activités relatives à l'adaptation, aux ODD et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) au niveau national
Groupe de travail technique sur les PNA	Améliorer les conseils techniques sur les PNA	Aider le Groupe d'experts des PMA à réaliser des activités et des manifestations de conseil technique (dans le contexte notamment de l'initiative sur les PNA ouverts, des Expos PNA, de la formation sur les PNA et de la plateforme NAP Central)	Un appui de qualité est assuré par le Groupe d'experts des PMA, en tirant parti de la vaste gamme de compétences de ses partenaires
Appui direct aux pays : supports techniques	Aider les pays à faire en sorte que la réactivité et les groupes, les populations et les écosystèmes vulnérables soient mieux pris en compte dans les PNA	Continuer de proposer des conseils sur la façon de tenir compte, dans les PNA, des principes directeurs sur l'adaptation, en particulier ceux relatifs à la place des femmes et aux groupes, aux populations et aux écosystèmes vulnérables, lors des activités pertinentes qui auront lieu lors des Expos PNA et d'autres manifestations du Groupe d'experts en 2020	Meilleure prise en considération des femmes et des groupes, des populations et des écosystèmes vulnérables dans les PNA

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Activités et produits principaux</i>	<i>Résultats attendus</i>
<b>Conseils et appui techniques pour l'accès au soutien financier et technique</b> : Offrir des conseils techniques aux PMA ; et coopérer et échanger des renseignements avec le secrétariat du FVC, le secrétariat du FEM, le secrétariat du Fonds pour l'adaptation, les organismes bilatéraux et les autres organisations compétentes			
Conseils et information techniques	Donner des conseils techniques aux PMA sur l'accès au financement du FVC, du Fonds pour les PMA et du Fonds pour l'adaptation pour les PNA et d'autres éléments du programme de travail en faveur des PMA	Continuer de dialoguer avec le secrétariat du FVC, le secrétariat du FEM et le secrétariat du Fonds pour l'adaptation lors des réunions du Groupe d'experts, des Expos PNA, des séances de formation sur les PNA et des manifestations connexes pour répondre aux problèmes relatifs à l'accès des PMA au financement, y compris par des ateliers de formation sur la rédaction des propositions et les moyens de relier les PNA avec le cadre stratégique et le programme par pays du FVC	Meilleure sensibilisation aux possibilités d'accès au financement du FVC parmi les PMA et capacité accrue d'accès à ce financement  L'intégration des PNA avec le programme par pays du FVC est mieux comprise
Conseils et appui techniques	Assurer des conseils et un appui techniques aux PMA (et aux pays qui sortent de la catégorie des PMA) pour le programme de travail en faveur des PMA	Assurer des conseils et un appui techniques aux PMA (et aux pays qui sortent de la catégorie des PMA) pour l'application du programme de travail en faveur des PMA et rendre compte régulièrement au SBI	L'application du programme de travail en faveur des PMA est soutenue et suivie efficacement
Conseils et information techniques	Promouvoir l'interaction du Groupe d'experts avec les PMA et les autres Parties et les organisations compétentes, et améliorer l'information au sujet de l'appui offert par le Groupe d'experts	Améliorer la visibilité de l'appui du Groupe d'experts, notamment par des documents d'information et l'animation de pavillons au cours des manifestations organisées par le Groupe d'experts et d'autres acteurs, et échanger des renseignements avec le Groupe des PMA	L'appui du Groupe d'experts en faveur des PMA est mieux connu et l'information à ce sujet est plus efficace
Conseils et information techniques	Promouvoir l'interaction du Groupe d'experts avec les PMA et les autres Parties et les organisations compétentes, et améliorer l'information au sujet de l'appui offert par le Groupe d'experts	Organiser des manifestations du Groupe d'experts en marge des cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions du SBI sur les activités du Groupe d'experts visant à aider les PMA dans le domaine de l'adaptation	Information plus abondante sur les activités du Groupe d'experts et l'appui offert aux PMA
Conseils et information techniques	Promouvoir l'échange de renseignements avec le Programme d'action des Nations Unies en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020	Échanger des renseignements avec le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sur les dispositions et les activités prévues en faveur des PMA au titre de la Convention en 2020, dans le contexte du Programme d'action des Nations Unies en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020	L'appui fourni aux PMA au titre de la Convention est mieux connu et l'information à ce sujet est plus efficace

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Activités et produits principaux</i>	<i>Résultats attendus</i>
<b>Expos PNA</b> : Organiser des Expos PNA pour promouvoir l'échange de données d'expérience et favoriser les partenariats entre un grand nombre d'acteurs et de parties prenantes pour progresser dans les PNA			
Expos PNA	Faire progresser les PNA grâce aux Expos PNA mondiales	Organiser l'Expo PNA mondiale de 2020 sur le thème intitulé « Transformations », et incorporer diverses modalités d'appui dans le programme	De nets progrès sont enregistrés pour ce qui est des PNA et du niveau d'ambition en matière d'adaptation
Expos PNA	Faire progresser les PNA grâce aux Expos PNA régionales	Assurer des conseils et un appui techniques pour l'organisation de l'Expo PNA régionale pour l'Asie devant avoir lieu en juin-juillet 2020, et des autres Expos PNA régionales qui pourront être organisées en 2020	De nets progrès sont enregistrés pour ce qui est des PNA et du niveau d'ambition en matière d'adaptation
<b>Plateforme NAP Central</b> : Faire de la plateforme NAP Central un outil plus efficace à l'appui du processus visant à formuler et réaliser des PNA, des PMA et des activités du Groupe d'experts			
Plateforme NAP Central	Poursuivre le développement et le renforcement de la plateforme NAP Central	Continuer de développer et de gérer la plateforme NAP Central et ajouter des fonctionnalités à l'appui des travaux actuels du Groupe d'experts et concernant les PNA	Circulation et diffusion plus efficaces de l'information sur les PNA

*Note* : Le programme de travail inclut les activités en cours qui se poursuivront au-delà de 2020 sous réserve que le mandat du Groupe d'experts des PMA soit reconduit à la vingt-sixième session de la COP.

<sup>a</sup> Afghanistan, Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Gambie, Haïti, Lesotho, Malawi, Mozambique, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste et Yémen.

## Annexe IV

### Programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2020 : exécution des activités prescrites par la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Activités et produits principaux</i>	<i>Résultats attendus</i>
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Aider le SBI à évaluer les progrès accomplis dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA	Continuer d'offrir aux Parties des moyens de communiquer des informations sur l'état d'avancement des PNA (décision 8/CP.24, par. 23) et récapituler les résultats dans les profils de pays sur NAP Central ; élaborer d'ici à la cinquante-troisième session du SBI le rapport de situation sur les PNA pour faciliter l'examen des PNA	Le SBI est bien informé des progrès liés aux PNA et des questions connexes  Des renseignements à jour sur l'état d'avancement des PNA sont aisément accessibles
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Soutenir les travaux du SBI au titre du paragraphe 9 de l'article 4 de la Convention (questions relatives aux PMA)	Étudier comment il peut être répondu aux besoins des PMA relatifs à l'adaptation qui découlent de l'Accord de Paris et des décisions de la vingt et unième session de la COP, y compris en déterminant à quels besoins il est répondu actuellement par des activités en cours ou planifiées du Groupe d'experts	Le Groupe d'experts inclut dans les rapports de ses 37 <sup>e</sup> et 38 <sup>e</sup> réunions un résumé des lacunes et des besoins en matière de PNA, et des précisions sur le rôle qu'il joue pour y répondre
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Aider le SBI dans son examen de la réalisation des PNA	Continuer d'étudier les moyens d'aider à la réalisation des PNA et en rendre compte dans les rapports des 37 <sup>e</sup> et 38 <sup>e</sup> réunions du Groupe d'experts	Le SBI est soutenu efficacement dans ses activités relatives aux PNA
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Soutenir les travaux du SBI visant à examiner les progrès, la nécessité du maintien et le mandat du Groupe d'experts	Organiser une réunion des représentants des Parties et des organisations compétentes pour faire le point des travaux du Groupe d'experts au début de 2020 et rendre compte au SBI à sa cinquante-deuxième session	Le SBI est soutenu efficacement dans ses activités d'appui aux PMA et au processus visant à formuler et réaliser des PNA

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Activités et produits principaux</i>	<i>Résultats attendus</i>
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Soutenir les travaux de la CMA pour la reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement Parties	Orienter le secrétariat dans l'élaboration d'un rapport de synthèse sur certains thèmes relatifs à l'adaptation pour la troisième session de la CMA, en mettant l'accent sur les enseignements et les bonnes pratiques utiles des pays en développement Parties, en collaboration avec le Comité de l'adaptation (décision 11/CMA.1, par. 13) ; voir plus haut, activité concernant la publication relative aux PNA	La CMA est soutenue efficacement dans ses travaux pour la reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement Parties
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Soutenir les travaux de la CMA sur les méthodes et les modalités d'assistance aux PMA	Établir et mettre régulièrement à jour un inventaire des méthodes adaptées aux PMA d'évaluation des besoins en matière d'adaptation, y compris les besoins liés à l'action, au financement, au renforcement des capacités et à l'appui technologique dans le contexte de la planification et de l'application des mesures d'adaptation au niveau national (décision 11/CMA.1, par. 15), avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA, à titre de contribution à un inventaire méthodologique élargi	La CMA est soutenue efficacement dans ses travaux sur les méthodes et les modalités d'assistance aux PMA
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Aider à la mise au point de méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui	Compiler, d'ici à mai 2020, à partir des communications des Parties et d'autres acteurs concernés, des renseignements sur les lacunes, les difficultés, les possibilités et les options associées aux méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui	La CMA est soutenue efficacement dans ses travaux sur les méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Aider à la mise au point de méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui	En collaboration avec le Comité permanent du financement et les experts concernés, compiler, pour la troisième session de la CMA au plus tard, les méthodes qui existent actuellement pour l'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, de concert avec les travaux de compilation du Comité de l'adaptation (décision 11/CMA.1, par. 35)	La CMA est soutenue efficacement dans ses travaux sur les méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Rendre compte des progrès faits pour ce qui est d'intégrer une perspective de genre dans les travaux du Groupe d'experts	Inclure dans les rapports des 37 <sup>e</sup> et 38 <sup>e</sup> réunions du Groupe d'experts des renseignements sur les progrès accomplis dans l'intégration d'une perspective de genre	Le suivi de l'application du programme de travail relative aux questions de genre est soutenu efficacement

## Annexe V

## Programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2020 : collaboration avec d'autres organes et programmes au titre de la Convention et de l'Accord de Paris et dialogue avec les organisations et les centres et réseaux

[Anglais seulement]

<i>Modality</i>	<i>Work area</i>	<i>Main activities and outputs</i>	<i>Expected results</i>
<i>Collaboration with relevant bodies and programmes under the Convention and the Paris Agreement</i>			
Collaboration with relevant bodies under the Convention	Continuing to collaborate with the AC on various activities	Address mandates from the COP and the CMA and collaborate through the NAP technical working group, the AC task force on NAPs and the task force on the technical examination process on adaptation	Outputs are delivered in accordance with the mandates
Collaboration with other bodies	Collaborating with the WIM Executive Committee	A LEG member to participate in the work of the task force on displacement of the WIM Executive Committee, and on comprehensive risk management	Mandates are fulfilled
Collaboration with other bodies	Engaging the NWP partner organizations	Engage NWP partner organizations in implementing relevant activities on NAPs and providing support to the LDCs	The LDCs are effectively supported
Collaboration with other bodies	Collaborating with the CGE	Collaborate with the CGE on the training for assessing vulnerability and other aspects of adaptation in order to ensure consistency and efficiency, and the Paris Agreement training for the LDCs	The mandates are fulfilled and the LDCs are effectively supported
Collaboration with other bodies	Collaborating with the TEC	Contribute to the TEC efforts to help countries to align their work on technology needs assessments and NAPs	The LDCs are effectively supported
Collaboration with other bodies	Collaborating with the PCCB	Continue to engage with the PCCB on ways to enhance its collaboration and cooperation on capacity-building with other constituted bodies and institutions, including on gender	The LDCs are effectively supported

<i>Modality</i>	<i>Work area</i>	<i>Main activities and outputs</i>	<i>Expected results</i>
<i>Engagement and mobilization of organizations, regional centres and networks to enhance support provided to the LDCs</i>			
Mobilizing others	Engaging regional centres and networks and relevant organizations	Continue to engage and mobilize regional centres and networks to nominate LEG focal points	Improved and consistent interaction with regional centres and networks
Mobilizing others	Engaging regional centres and networks and relevant organizations	Continue to mobilize relevant organizations and regional centres and networks to enhance the financial and technical support provided to the LDCs	Expanded support provided to the LDCs
Mobilizing others	Engaging and mobilizing relevant organizations to enhance support provided to the LDCs on adaptation	Continue to engage and mobilize organizations in respect of support programmes for NAPs and support for the LDCs (such as the NAP-GSP, the NAP Global Network and the Integrating Agriculture in National Adaptation Plans programme) through the NAP technical working group	Enhanced support provided to the LDCs